

Vous allez compléter un dossier d'aide à l'autonomie à domicile

À quel organisme transmettre votre dossier de demande d'aide à l'autonomie à domicile



La notice jointe vous permet de compléter votre dossier et de l'envoyer au bon interlocuteur.

En page 7 :

- **Si vous avez répondu **NON** deux fois ou plus :**
Adresse postale : MDA - Service instruction des droits et paiement des prestations - BP 10055 - 81027 ALBI Cedex 9
Mél : sidpp.mda@tarn.fr

- **Dans les autres cas, à votre caisse de retraite :**
 - 1° **Si vous relevez du régime agricole :**
Adresse postale : MSA Midi-Pyrénées Nord
180 avenue Marcel Unal - 82014 MONTAUBAN cedex
Mél : mpnass.blf@mpn.msa.fr

 - 2° **Si vous relevez du régime général ou de la fonction publique d'état :**
Adresse postale : CARSAT Midi Pyrénées - Service Action sociale
2 rue Georges Vivent - 31065 TOULOUSE cedex 9
Mél : action.sociale@carsat-mp.fr

A ce jour, les régimes spéciaux tels que la SNCF, Mines et fonction publique territoriale gardent leur propre dossier.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL À VOTRE SERVICE

« Nous continuons à renforcer notre politique du bien-vieillir dans le Tarn afin que chacun puisse mieux vivre et le plus longtemps dans son domicile. Pour moi, être à vos côtés est une priorité »

Christophe Ramond,
Président du Conseil départemental du Tarn



Vous souhaitez être aidé pour compléter le dossier ?

La Maison Départementale de l'Autonomie
peut vous accueillir sur rendez-vous :

à **ALBI** au 10, rue des trois Tarn

à **CASTRES** au 8, avenue Augustin Malroux

Si vous ne pouvez pas vous déplacer,
un rendez-vous téléphonique peut vous être
proposé et vous serez rappelé à votre domicile.



05 81 27 70 07



contact.mda@tarn.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Hors vacances scolaires

Lundi : 10h00 - 17h30

Mardi : 8h30 - 12h30 et 14h00 - 18h30

Mercredi : 8h30 - 12h30 et 14h00 - 17h30

Judi : 8h30 - 12h30 et 14h00 - 18h30

Vendredi : 10h00 - 17h30

Pendant les vacances scolaires

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 14h00 - 17h30

